

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT (CLECT)**

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT (CLECT)

- VU l'article 1609 du Code Général des Impôts (CGI) ;
- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2020 ;
- VU les délibérations des communes membres relatives à la désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au renouvellement des conseillers municipaux ;

Madame la Présidente explique à l'assemblée que dans le cadre des transferts de compétences à la communauté de communes « Entre Dore et Allier » une commission d'évaluation des charges transférées doit être créée entre la communauté et les communes membres. Le rôle de cette commission est d'évaluer le coût des dépenses transférées en quantifiant les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté aux communes membres. Cette commission est composée de membres de conseils municipaux des communes membres, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Ainsi, il convient de constituer une commission locale d'évaluation de charges transférées composée comme suit :

COMMUNES	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
BORT L'ETANG	- Josiane HUGUET	- Danielle GRANOUILLET
BULHON	- Jean-Baptiste GIRARD	- Vincent MAZELIER
CREVANT-LAVEINE	- Sylvie EXBRAYAT	- Agnès TARTRY-LAVEST
CULHAT	- Patric GIRAUD	- Rémi NOIZIER
JOZE	- Jean-Luc NICOLAÏ	- Daniel PEYNON
LEMPY	- Monique ROUGIER	- Pierre AUZANCE
LEZOUX	- Thierry ORCIÈRE	- Bernard BORY
MOISSAT	- Thierry TISSERAND	- Claire GATTI
ORLEAT	- Christian ROBIN	- Cédric DAUDUIT
PESCHADOIRES	- Florent MONEYRON	- Dominique CHAZEAU
RAVEL	- Didier BLANC	- Eric NERON
ST JEAN D'HEURS	- Emilie GRILLE	- Bernard FRASIAK
SEYCHALLES	- Yannick DUPOUË	- Lisette BELIME
VINZELLES	- Laurence GONINET	- Michel SÈVE

Les membres de la commission désigneront en leur sein lors de la première réunion un président chargé de convoquer la commission et d'en déterminer l'ordre du jour, et un vice-président chargé de remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement.

La commission pourra faire appel, en tant que de besoin à des experts.

L'évaluation des charges transférées sera déterminée à la date du transfert effectif par délibérations concordantes de la majorité qualifiée de conseils municipaux, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

Madame la Présidente propose d'installer la commission locale d'évaluation des charges transférées, pour la durée du mandat des conseils municipaux, dans sa composition proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré les membres de la CLECT sont désignés à l'unanimité.

35 VOIX POUR

ABSTENTION

VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT